

**ACTE CONSTATANT LA REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE e-THEMIS PAR LA SOCIETE 4 CAD ERP**

LA SOUSSIGNEE

IMOCA, société par actions simplifiée au capital de 44.009.216 euros, dont le siège social est situé 1, rue du Moulin Cassé (44340) BOUGUENNAIS, inscrite sous le numéro unique 990 229 585 RCS NANTES, représentée par Monsieur Stéphane LETHEULE, ès-qualités de gérant de la société HAJIME INVEST,

présidente des sociétés :

- 4 CAD ERP, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 1, rue du Moulin Cassé (44340) BOUGUENNAIS, inscrite sous le numéro unique 535 257 067 RCS NANTES,
- e-THEMIS, société par actions simplifiée au capital de 262.650,96 euros, dont le siège social est situé 8, rue de Témara (78100) SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, inscrite sous le numéro unique 435 170 618 RCS VERSAILLES,

après avoir pris acte de :

- la signature en date du 27 mars 2025 d'un traité de fusion aux termes duquel la société e-THEMIS s'est engagée à faire apport à la société 4 CAD ERP, à titre de fusion, de la totalité de son actif à charge de la totalité de son passif,
- la parution des avis de fusion au BODACC du 5 juin 2025 s'agissant de la société e-THEMIS et du 31 mai 2025 en ce qui concerne la société 4 CAD ERP,
- ce qu'aucun cocontractant de la société e-THEMIS ayant conclu avec celle-ci un ou plusieurs contrat(s) « *intuitu personae* », ne s'est opposé au transfert de ce(s) dernier(s) à la société 4 CAD ERP,
- l'absence d'opposition formulée par les créanciers des sociétés e-THEMIS et 4 CAD ERP auprès du greffe du tribunal de commerce de NANTES et du greffe du Tribunal de commerce de VERSAILLES, ainsi que cela résulte des certificats de non opposition délivrés par le greffe du Tribunal de commerce de NANTES le 16 juillet 2025 et par le greffe du tribunal de commerce de VERSAILLES le 10 juillet 2025, étant précisé que ni la société e-THEMIS ni la société 4 CAD ERP n'a reçu d'assignation aux fins d'opposition,
- l'avis favorable à la réalisation de la fusion rendu par le comité social et économique de la société e-THEMIS le 20 février 2025,
- l'avis favorable à la réalisation de la fusion rendu par le comité social et économique de l'unité économique et sociale 4CAD GROUP le 20 février 2025,

Constate en conséquence qu'interviennent ce jour :

- la réalisation définitive de la fusion-absorption de la société e-THEMIS par la société 4 CAD ERP,
- la dissolution sans liquidation de la société e-THEMIS,
- la transmission universelle du patrimoine de la société e-THEMIS au profit de la société 4 CAD ERP,

rappelle que :

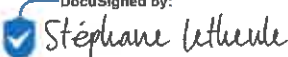
- compte tenu de la détention par la société HEDOS de la totalité des actions émises par les sociétés e-THEMIS et 4 CAD ERP depuis les dépôts du traité de fusion aux greffes des Tribunaux de commerce de NANTES et de VERSAILLES, la fusion intervenue entre ces deux dernières sociétés :
 - est réalisée sans échange de titres ;
 - n'entraîne aucune augmentation du capital de la société 4 CAD ERP ;
- conformément aux stipulations du traité de fusion en date du 27 mars 2025, les sociétés e-THEMIS et 4 CAD ERP ont expressément déclaré soumettre la fusion aux dispositions de l'article 210 A du Code général des impôts.

Le 29 septembre 2025

Pour la société IMOCA, présidente des sociétés e-THEMIS et 4 CAD ERP

HAJIME INVEST

Monsieur Stéphane LETHEULE

DocuSigned by:

0B769D1863CB481...

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
NANTES

Le 17/10/2025 Dossier 2025 00069793, référence 4404P02 2025 A 04017

Enregistrement : 0 € Penalties : 0 €

Total liquidé : Zero Euro

Montant reçu : Zero Euro